



VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
Direction des Ressources
Service Finances et Contrôle de Gestion

DG_DEC_2025_027

DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS N° 1

BP 2025 Ville

Nature : Décision budgétaire

Objet : M57 - Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section

LE MAIRE de LA CHAPELLE SUR ERDRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6 ;

VU la délibération du 26 juin 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du 31 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits suivants au vu de l'évolution de la consommation des crédits et des abondements nécessaires de lignes budgétaires,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits à l'intérieur des chapitres budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement				
Chap	Imputation	Sens	Libellé	Montant
011	SOLI-428-6188	Dépenses	Autres frais divers	- 50,00 €
65	SOLI-428-657351	Dépenses	Subvention GFP de rattachement	+ 50,00 €
011	FINA-020C-6261	Dépenses	Frais d'affranchissements	- 600,00 €
67	AFAJ-510B-673	Dépenses	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 528,00 €
67	CAPE-311B-673	Dépenses	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 72,00 €
011	CABI-020R-6188	Dépenses	Autres frais divers	+ 2 500,00 €
011	CABI-031-6232	Dépenses	Fêtes et cérémonies	+ 870,00 €
65	CABI-031-65315	Dépenses	Formation	- 3 370,00 €
731	DAT-020T-7318	Recettes	Autres impôts et taxes	- 48 000,00 €
70	DAT-020T-70323	Recettes	Redevances d'occupation du domaine public	+ 48 000,00 €
Total				0,00 €

Section d'investissement				
Chap	Imputation	Sens	Libellé	Montant
21	CULT-311A-2188	Dépenses	Matériels	- 12 000,00 €
204	CULT-311A-20421-	Dépenses	Subventions personnes de droit privé	+ 12 000,00 €
23	BATI-281A-2313152	Dépenses	UCP Blanchetière	- 1 288,44 €
21	BATI-281A-21312152	Dépenses	UCP Blanchetière	+ 1 288,44 €
Total				0,00 €

Suivi Fongibilité des crédits

Cumul utilisé – Décision de virement de crédit n° 9	
Fonctionnement	4 020,00 €
Investissement	13 288,44 €

ARTICLE 2 : Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion du Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
- au comptable public assignataire.

Fait à la CHAPELLE-SUR-ERDRE, le 29/04/2025

Signé électroniquement par : Laurent GODET
 Date de signature : 07/05/2025
 Qualité : Maire

Laurent GODET
 Maire,
 Laurent GODET